

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 23 juin 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **vendredi 17 juin 2022**, s'est réuni en présentiel le **jeudi 23 juin 2022** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Yohann PESQUEREL;
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Alain DECLOMESNIL, Mickaël GUETTIER, Jean-Luc HERBERT, Gérard MARY ;
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Michel GENNEVIEVE, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christine SALMON, Christian VENGEONS ;
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	Gilles ISABELLE a donné pouvoir à Christine SALMON ;
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Marc ANDREU-SABATER a donné pouvoir à Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

Absents/Excusés :

COLLECTEA	Joseph LE LOUARN (excusé), David POTTIER (excusé), Marine VOISIN (excusée) Frédéric RENAUD, Antoine De BELLAIGUE (<i>ayant donné pouvoir à Frédéric RENAUD</i>);
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Jean ELISABETH (excusé), Jean-Marc LAFOSSE (excusé), Gaëtan LEFEVRE (excusé), Guy VELANY ;
PRE-BOCAGE INTERCOM	Guillaume DUJARDIN (excusé), Bertrand GOSSET (excusé) ;
SEULLES TERRE et MER	Cyrille ROSELLO de MOLINER (excusé).

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Vote</u>	Nature de l'acte : 7.5.1
- en exercice : 32	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le : 05/07/2022
- quorum : 11	- pour : 20	
- présents : 18	- contre : 0	
- votants : 20	- abstention : 0	
Date de convocation : 17/06/2022		
Secrétaire de séance : Bertrand COLLET		
Le compte-rendu du Comité Syndical du 1 ^{er} mars 2022 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

Délibération n°2022-017 : Candidature du SEROC à l'appel à projet FEDER/Région : « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » pour le parc thématique du SEROC

Cf. annexe n°3 :

Exposé des motifs

La Région a lancé en mars 2022 un appel à projets « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » dans le cadre du Programme opérationnel 2021-2027 du FEDER, Fond Social Européen (FSE) et Fonds pour une Transition Juste (FTJ) Normandie. Le but du programme est d'améliorer et embellir les espaces publics urbains pour renforcer l'attractivité de la ville et améliorer le cadre de vie de façon qualitatif, résilient, accessible et adaptés à tous.

En lien avec les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) des intercommunalités, le SEROC a entrepris en 2020 de requalifier son ancienne décharge située à Saint-Vigor-le-Grand en un Parc Thématique, véritable « vitrine vivante et pédagogique des initiatives environnementales du territoire ».

Le projet de requalification du parc répond aux critères énoncés dans l'appel à projet :

- Il est situé sur le territoire de Bayeux Intercom,
- Il vise à renforcer l'attractivité du territoire tout en tenant compte des enjeux environnementaux actuels et futurs liés au changement climatique,
- Il vise à être inclusif, et accessible à tous, pour l'usage de tous sans restriction et gratuit,
- Il prévoit aussi d'intégrer le développement des modes de déplacement doux,
- Il s'agit de l'aménagement d'un parc avec l'enjeu du réemploi des matériaux et des aménagements paysagers en gestion différenciée,
- Il est également prévu d'aménager une aire de jeu,

Ce projet s'inscrit dans le calendrier d'opération compatible prévue du programme opérationnel 2021-2027.

L'enveloppe de l'appel à projets est de 7 millions d'euros. Le taux maximum de l'aide FEDER est de 60% et le taux maximum d'aides publiques par opération est de 80%. De plus, le montant du projet doit être au minimum de 150 000€. L'éligibilité des dépenses est comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2027. Les dépenses éligibles à la subvention de l'appel à projet doivent correspondre à des prestations externalisées.

Les dossiers de candidatures seront analysés et évalués par la Région Normandie. Les lauréats seront annoncés à l'automne 2022.

Le projet de plan prévisionnel de financement figure en annexe de cette délibération (Cf. Annexe n°3).

Ce projet prévisionnel s'élèverait à 1 040 447€ HT (hors bâti). La subvention FEDER sollicitée auprès de la Région Normandie s'élèverait à un montant de 624 268€€.

Décision du Comité Syndical

Vu le règlement (UE) n° 2021-1060 du 24 Juin 2021 portant dispositions communes relatives au FEDER FSE+ FTJ FEAMPA,

Vu le règlement (UE, Euratom) n°2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027,

Vu le règlement (UE) n° 2021-1058 du 24 Juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,

Vu la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, et notamment son article 78 confiant aux Régions tout ou partie de la gestion des programmes européens soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion,

Vu l'article L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du comité syndical,

Vu l'article L.5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du comité syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

Vu la délibération n° AP D 20-12-10 du Conseil Régional de Normandie en date du 15 février 2021 déclarant la Région Normandie candidate aux fonctions d'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027,

Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,

Vu l'appel à projet « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » du programme opérationnel de la Région Normandie 2021-2027 « Répondre aux besoins de développement des territoires urbains et non urbains en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs », fixant les conditions de recevabilité et de sélection des territoires candidats,

Considérant que le programme opérationnel FEDER-FSE+, dont la gestion est confiée à la Région Normandie est soumis à validation définitive de la Commission Européenne,

Considérant que l'opération « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » pour le parc thématique portée par le SEROC répond à l'axe prioritaire n°5 : « un développement durable des territoires » du Programme opérationnel régional 2021-2027 de la Région Normandie : « L'Europe s'engage en Normandie »,

Considérant que la période d'exécution de l'opération « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » pour le parc thématique démarrera en 2022 pour une durée de huit ans,

Considérant la date limite de dépôts des candidatures est fixée au 30 juin 2022,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » pour le parc thématique tel que présenté,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'AUTORISER** la Présidente à déposer une candidature pour l'appel à projet « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » pour le parc thématique du SEROC.
- 2) D'AUTORISER** la Présidente à déposer le plan de financement prévisionnel du projet intitulé « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » pour le parc thématique, tel que présenté en annexe.
- 3) D'AUTORISER** la Présidente à solliciter l'ensemble des subventions disponibles pour ce type de projet et notamment celle mobilisable auprès de la Région Normandie au titre du FEDER pour le financement de l'opération intitulée « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains ».
- 4) D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON.